

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN : Me FÉLICITÉ ESTHER ZEIFMAN VICTIME DES
ATTAQUES CIBLÉES DANS UN REPORTAGE À GAGE SUR LA CHAÎNE DE
TÉLÉVISION VISION4

Communiqué de presse REDHAC-Coalition pays-Cameroun n°00116/05/06/2026

Douala-Cameroun, le 05 juin 2026 : le REDHAC et sa
Coalition-pays Cameroun sont vivement préoccupés par le
reportage à gage de la chaîne de télévision Vision4 sur Me
Félicité Esther Zeifman ; avocate au Barreau de Paris



Les faits :

Le 03 juin 2026, dans un reportage à gage diffusé sur la chaîne à capitaux privés Vision4, le journaliste Martial Owona s'est ouvertement attaqué sur la personne de Me Félicité Esther Zeifman. Pendant ledit reportage intitulé Me Félicité Esther Zeifman : entre aigreur et rancœur, le journaliste a fait une chronique virulente contre l'avocate à travers des expressions sexistes, stigmatisantes et dénigrantes telles que : « *la veuve noire, phénomène physique vivant naturel, référentiel de musée de laideur, y reprend son aigreur à chacune des audiences de l'affaire Zogo...* ».

En rappel,

En rappel, Me Félicité Esther Zeifman est reconnue pour ses dénonciations et prises de positions en faveur de la justice, la liberté et l'équité comme ce fut le cas en décembre 2025 lorsqu'elle avait qualifié la mort de l'opposant politique Georges Anicet Ekane de crime d'État accusant ainsi les autorités d'avoir délibérément privé l'opposant de son appareil respiratoire vital. Aussi, le reportage à gage et empreint de dénigrement, d'insultes et de calomnies, de la chaîne de télévision Vision4 contre Me Félicité Esther Zeifman qui est, par ailleurs, l'avocate des ayants droit du journaliste Martinez Zogo (dont le corps sans vie avait été retrouvé le 22 janvier 2023 dans une banlieue de Yaoundé), intervient au lendemain de la diffusion de l'extrait d'une vidéo de la torture du journaliste Martinez Zogo et des écoutes téléphoniques accablant certaines personnes poursuivies dans cette affaire comme M. Jean-Pierre Amougou Belinga (propriétaire de la chaîne de télévision Vision4).

De tout ce qui précède,

Le REDHAC et sa Coalition pays-Cameroun :

Restent très préoccupés par :

- La recrudescence des atteintes aux droits et libertés fondamentaux, notamment les libertés d'expression, de presse et d'opinion, d'association, de réunion et de manifestation pacifique surtout en cette période post-électorale ;
- S'inquiètent des risques qu'encourent les défenseur(e)s des droits humains, les journalistes et les militant(e)s de la démocratie au Cameroun ;
- Condamnent avec la dernière énergie les intimidations, les attaques à caractère sexiste et la campagne de dénigrement sur les femmes défenseuses des droits humains, en particulier celles dont Me Félicité Esther Zeifman est victime actuellement ;
- Dénoncent avec véhémence l'utilisation des canaux de communication (radio, télévision, presse à papier ou cybernétique etc.) à des fins de calomnies, d'insultes, de dénigrement ou de règlement de comptes ;
- Expriment leur soutien à Me Félicité Esther Zeifman, avocate au Barreau de Paris et conseil des ayants droits du journaliste Martinez Zogo, tout en l'encourageant dans sa profession de défenseuse des droits humains ;
- S'insurgent contre l'acharnement sur les femmes défenseuses des droits humains en Afrique centrale en général, et au Cameroun en particulier ;
- Demandent que cessent les menaces, intimidations, attaques de toutes sortes et les campagnes de dénigrement sur la personne de Me Félicité Esther Zeifman.

Aux autorités du Cameroun, le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun :

- Demandent que soient assurées la protection et la sécurité physique, psychologique et morale de Me Félicité Esther Zeifman en toutes circonstances ;
- Exigent que cessent toutes formes de menaces et d'intimidations sur les Défenseur(e)s des Droits Humains, les journalistes, activistes et blogueurs qui ne font que leur travail de Promotion, de Protection et de défense des Droits Humains ;
- Exhortent au respect scrupuleux des instruments juridiques régionaux et internationaux librement ratifiés relatifs aux droits humains, aux syndicats, aux partis politiques, aux journalistes et aux Défenseur(e)s des Droits Humains.

Au Conseil National de la Communication (CNC), le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun tirent la sonnette d'alarme sur la garantie du respect de l'éthique et de la déontologie des professionnels de médias dans un environnement marqué par la prolifération des discours de haine en ligne et hors ligne à travers les canaux de la communication.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun :

- Encouragent le Gouvernement Camerounais à protéger légalement les Défenseur(e)s des Droits Humains, les militant(e)s de la démocratie et les journalistes en adoptant la



proposition de loi portant « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains »
révisée et déposée sur le bureau du président du Sénat le 15 avril 2025.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB: (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook: RedhacRedhac
Twitter: @RedhacRedhac
Site-Web: www.redhac1.org

REDHAC

We Defend